

Compte rendu de la réunion des membres du conseil d'Administration et du comité directeur du 11 juillet 2019 à Lavacherie.

page 1

Membres présents : ANGELINI M - DELHAES M. - FAGNY F. - MACHUROT.J.P. - PRIGNON. N - TITECA. B - TOUBON. P - TURCHI. J.M

Membre excusé : ANTOINE Ch. - EVERLING. A -

Membres absents : BASTIN R. - HABAY. B -

1 Compte rendu de la réunion de la CCC du 04-07-2019.

Les membres du conseil d'administration accepte ce compte rendu sans remarque. Il paraît avec son annexe aux pages n°5 et 6 du mensuel n° 363 de juin-juillet 2019.

2 Compte rendu de la réunion de la CSI du 20-06-2019.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres, tel qu'il paraît aux pages 2, 3 et 4 du mensuel n° 363 de juin-juillet 2019.

3 Bilan de la fête des quilleurs.

Le trésorier présente le résultat de cette soirée qui se solde par un boni de 33,73 €. Comme souvent évoqué, le but de cette soirée n'est pas de faire du bénéfice mais bien de réunir le plus d'affiliés possible en fin de saison pour se rencontrer dans une atmosphère conviviale.

Les problématiques du disc-jokey et du traiteur sont évoqués. Les membres sont invités à réfléchir et à se renseigner sur les possibilités de trouver un disc-jokey et de voir quelle formule de soirée ils préconisent ou préfèrent pour la prochaine réunion des membres du C.A.

4 R.O.I.

Les membres du C.A. acceptent les modifications ***en italique gras*** ci-après aux articles du ROI :

Section C - Coupe de la Fédération

Art. C12 a) : ***Une piste*** ayant obtenue la finale d'une Coupe ne pourra plus prétendre obtenir celle-ci avant un délai de ***2 ans*** (C.A. du 11-07-2019).

Section E - Compétitions du Système International.

Art.E44 - ajouter le texte suivant à la suite de ce qui est mentionné :

A dater de la saison 2019-2020 les joueurs détenteurs de boules personnelles conformes aux normes de la F.I.Q. et en possession du document d'accéditation certifiant cette conformité, sera autorisé à disputer ses compétitions du S.I. avec celles-ci. Il devra toutefois être en capacité de produire le certificat d'homologation à la demande d'un membre du conseil d'administration de la fédération, sous peine de mise hors concours des compétitions auxquelles il participe au cours de la saison. (C.A. du 11-07-2019).

5 Divers.

a) La validation des cartes est programmée au jeudi 29 août 2019 à 19,30 h à Lavacherie.

b) L'Assemblée générale est programmée au lundi 02 septembre 2019 à Valansart.

Le secrétaire général,

Bernard TITECA.